Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Quelles procédures de « discussions » s’imposent aux législateurs européens ?

Par Eric MEUNIER

Publié le 24/02/2026, modifié le 04/06/2026

Depuis juillet 2023, les institutions de l’Union européenne (UE) sont engagées dans des discussions sur la proposition de déréglementation des OGM. Ces discussions suivent une procédure de négociations entre le Conseil de l’UE, le Parlement européen et la Commission européenne. Complexe, mais logique, cette procédure peut parfois perdre celles et ceux qui la suivent. *Inf'OGM* vous aide à y voir plus clair.



Les chantiers législatifs initiés par la Commission européenne depuis plus de deux ans, tout comme ceux d’ores et déjà annoncés, sont nombreux. Dans les domaines touchant aux

biotechnologies, ces chantiers s'attaquent aux législations existantes visant à protéger l'environnement, la santé ou encore les droits des citoyens, comme *Inf'OGM* l'a récemment rappelé dans une tribune[i]. Comprendre comment le législateur européen discute, échange, négocie et peut faire valoir son point de vue (ou du moins celui de ses électeurs) est fondamental.

Axé sur le travail en cours concernant une possible déréglementation de nombreux OGM (avec donc des étapes déjà franchies pour lesquelles les dates clefs ont été indiquées), *Inf'OGM* a schématisé ci-dessous la procédure suivie, étape par étape, en vue de l'adoption ou du rejet d'un texte législatif européen.

Le travail de la Commission européenne (en jaune), du Conseil de l'Union européenne (en bleu), du Parlement européen (en saumon), ainsi que les moments de travail en trilogue ou en conciliation (en vert) sont représentés dans l'ordre chronologique.

infOGM veille citoyenne

Procédure de discussions institutionnelles sur la proposition de déréglementation des OGM obtenus par de nouvelles techniques (OGM / NTG)

25 juillet 2023 **Commisison européenne**
Proposition législative formulée (procédure 2023/0226)

Etape en 1ère lecture

7 mars 2025 **Conseil de l'UE**
Mandat de négociation avec le Parlement européen

24 avril 2024 **Parlement européen**
Position en première lecture

4 décembre 2025 **Trilogue**
Texte de compromis provisoire proposé

19 décembre 2025 **Conseil de l'UE**
Le comité des représentants permanents des états membres : favorable (à la majorité qualifiée)

28 janvier 2026 **Parlement européen**
Commission Environnement :
Confirmation du texte de compromis

Conseil de l'UE
Traduction du texte de compromis provisoire en 27 langues et vérification légale
Vote d'une position en première lecture

Parlement européen
Commission Environnement :
Recommandation de vote au Parlement européen (possible demande de vote 2nde lecture précoce)

Inscription à l'agenda d'une plénière du Parlement

Modalités de dépôt d'amendements (Parlement européen)
1/20ème des membres du Parlement européen ou un groupe politique

Etape en 2nde lecture

Délai de trois mois

Parlement européen
Si dépôt d'un amendement de rejet
Le Parlement vote cet amendement en 1er

Si pas de réponse du Parlement → **Adoption du règlement Signature Publication au JO**

Parlement européen
Vote de rejet
à la majorité absolue

→ **Rejet de la proposition**

Parlement européen
Si amendement de rejet non adopté
Vote des amendements déposés

Parlement européen
La Présidence peut lever les restrictions liées au dépôt d'amendements si élections législatives entre 1ère et 2nde lecture

Parlement européen
Si amendement de rejet non adopté
et
Si aucun amendement proposé
Ou
si pas de demande de passer directement aux votes des amendements => vote précoce

Parlement européen
Vote d'accord à la majorité simple

→ **Rejet de la proposition**

→ **Adoption du règlement Signature Publication au JO**

Parlement européen
Vote des amendements (majorité absolue) pour :
a) restaurer une position du Parlement en 1ère lecture (si pas dns le texte de compromis)

b) amender une nouveauté issue du Conseil
c) amendet une nouveauté du trilogue

=> Vote d'une position en 2nde lecture

Commission européenne
Opinion sur les amendements du Parlement européen de 2nde lecture

Commission européenne
Opinion favorable sur les amendements adoptés

Commission européenne
Opinion défavorable sur les amendements adoptés

i « OGM, semences, pesticides, transparence… le droit européen attaqué ! », *Inf'OGM*, 12 janvier 2026.

Adresse de cet article : https://infogm.org/quelles-procedures-de-discussions-simposent-aux-legislateurs-europeens/